

Prescription	
Prescription	Obligatoire
Mentions sur ordonnance	Désignation du produit Quantité de produit ou nombre de conditionnement Durée totale de la prescription ou nombre de renouvellements Le cas échéant les conditions particulières d'utilisation du produit ou de la prestation auxquelles est subordonnée son inscription Le cas échéant l'âge et le poids du bénéficiaire des soins
Durée maximale de prescription	12 mois
Renouvellement de la prescription	Autorisé dans la limite de 12 mois
Délivrance	
Délai de présentation de l'ordonnance	6 mois Le prescripteur peut aussi porter la mention "A exécuter avant"
Durée de traitement délivrable en 1 seule fois	30 jours sauf si produit disponible sous conditionnement correspondant à une durée supérieure à 1 mois dans la limite de la durée de traitement restant à couvrir et sous réserve qu'il s'agisse du conditionnement le plus économique
Absence d'une ou plusieurs informations nécessaires à la délivrance et à la prise en charge	Informé sans délai et par tout moyen le prescripteur et solliciter les précisions nécessaires à la délivrance et à la prise en charge Ces précisions seront mentionnées expressément sur l'ordonnance ainsi que l'accord du prescripteur et la date de cet accord. Le distributeur signe, appose son timbre professionnel et envoie une copie au prescripteur pour validation par tout moyen permettant d'en justifier la réception.
Conditionnements	Délivrance du conditionnement le plus économique compatible avec les mentions figurant sur l'ordonnance
Prise en charge	

	Hors liste	Liste I et II des substances vénéneuses	Hypnotiques	Anxiolytiques	Contraceptifs	Médicaments et produits d'exception	Isotrétinoïne Alitrétinoïne Acitrétine pour les femmes en âge de procréer
PRESCRIPTION							
Prescription	Obligatoire pour la prise en charge	Obligatoire pour la délivrance et la prise en charge				Imprimé spécifique obligatoire pour la prise en charge prescription obligatoire pour la délivrance	Obligatoire pour la prise en charge et la délivrance réalisée dans les 3 jours suivants le test de grossesse
Mentions sur ordonnance	Nom, prénom, sexe, âge du malade et si nécessaire sa taille et son poids Désignation du médicament par son nom de spécialité ou sa DC Posologie Durée de traitement ou nombre d'unités de conditionnement Si prescription pour plus d'1 mois la prescription comporte soit la durée totale du traitement soit le nombre de renouvellements En sus liste I ou II qualité du prescripteur pour les médicaments à prescription restreinte, date à laquelle un nouveau diagnostic doit être effectué pour les médicaments à prescription initiale hospitalière et les mentions prévues pour les médicaments soumis à une surveillance particulière						En sus accord de soins et de contraception et remise carnet-patiente lors de la prescription initiale. Les dates et résultats des tests de grossesse doivent figurer sur le carnet-patiente pendant toute la durée du traitement
Durée maximale de prescription	12 mois	12 mois	4 semaines 2 semaines (Halcion)	12 semaines	12 mois	12 mois	1 mois
Renouvellement de la prescription	Autorisé	Autorisé	Interdit	Autorisé dans la limite de 12 semaines	Autorisé	Autorisé	Interdit

DELIVRANCE							
Délai de présentation de l'ordonnance	1 an	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois	7 jours
Durée de traitement délivrable en 1 seule fois	1 mois ou 3 mois si conditionnement adapté	1 mois (28 jours ou 30 jours selon le conditionnement) ou 3 mois si conditionnement adapté	28 jours	30 jours	12 semaines	1 mois	1 mois
Enregistrement ordonnancier (article R.5132-13du CSP)	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Renouvellement de la prescription (prise en charge si renouvellement)	oui après délai déterminé résultant de la posologie et des quantités précédemment délivrées		Interdit	oui après délai déterminé résultant de la posologie et des quantités précédemment délivrées			Interdit
Conditionnements	La pharmacie doit délivrer le conditionnement le plus économique compatible avec les mentions figurant sur l'ordonnance						
Traitement chronique délivrance dite de dépannage	traitement prescrit pour une durée totale d'au moins 3 mois médicament non exclus (sont exclus les stupéfiants et les médicaments dont la durée de prescription est limitée) délivrance du conditionnement comportant le plus petit nombre d'unités de prise et information du prescripteur Mention sur ordonnance "délivrance par procédure exceptionnelle d'1 bte supplémentaire le ..." Procédure valable 1 seule fois par ordonnance		Interdit	Interdit	Ordonnance expirée datant de moins d '1 an délivrance 3 mois en 1 seule fois dans la limite de 6 mois supplémentaires non renouvelables Mention sur ordonnance "dispensation supplémentaire de contraceptifs oraux " et durée	traitement prescrit pour une durée totale d'au moins 3 mois médicament non exclus (sont exclus les stupéfiants et les médicaments dont la durée de prescription est limitée) délivrance du conditionnement comportant le plus petit nombre d'unités de prise et information du prescripteur	Interdit

Règles de prescription, de délivrance et de prise en charge des médicaments stupéfiants et des médicaments soumis en partie à la réglementation des stupéfiants

	STUPEFIANTS	Buprénorphine > 0,2mg par voie orale	Clorazépate dipotassique 20mg par voie orale	Tianéptine	Zolpidem	Clonazépam par voie orale	Midazolam par voie orale	Buprénorphine 0,2mg par voie orale
PRESCRIPTION								
Ordonnance sécurisée	Obligatoire							
Rédaction de la posologie en toutes lettres	Obligatoire							
Durée maximale de prescription	28 jours sauf chlorhydrate de morphine par voie parentérale, pethidine par voie parentérale et oxycodone par voie parentérale (7 jours) -sauf système actif de perfusion (28 jours) et méthadone sirop (14 jours)	28 jours	28 jours	28 jours	28 jours	12 semaines	12 mois	12 mois
Fractionnement et durée de la fraction (sauf mention du prescripteur)	Fentanyl (DUROGESIC) : 14 jours Fentanyl (ABSTRAL, ACTIQ, EFFENTORA, INSTANYL, PECFENT, BREAKYL) : 7 jours Méthadone (sirop et gélules) : 7 jours	oui (7 jours maximum)	non	non	non	non	non	non
Renouvellement de la prescription	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé seulement sur indication du prescripteur dans la limite de 12 semaines	Autorisé seulement sur indication du prescripteur dans la limite de 12 mois	Autorisé seulement sur indication du prescripteur dans la limite de 12 mois
Chevauchement	Interdit sauf mention expresse du prescripteur							Autorisé
Nom du pharmacien désigné par le patient et porté sur l'ordonnance par le médecin	Méthadone et méthylphénidate	Obligatoire	non	non	non	non	non	non

Règles de prescription, de délivrance et de prise en charge des médicaments stupéfiants et des médicaments soumis en partie à la réglementation des stupéfiants

	STUPEFIANTS	Buprénorphine > 0,2mg par voie orale	Clorazépate dipotassique 20mg par voie orale	Tianéptine	Zolpidem	Clonazépam par voie orale	Midazolam par voie orale	Buprénorphine 0,2mg par voie orale
DELIVRANCE								
Délai de présentation de l'ordonnance	3 jours	Absence de délai de carence						
Fractionnement de la délivrance	Selon la spécialité	oui	non	non	non	non	non	non
Durée de traitement délivrable	28 jours maximum sauf les spécialités dont la durée de prescription est réduite (cf. supra) et les spécialités dont le fractionnement est prévu par arrêté (sauf mention expresse du prescripteur)	Délivrance fractionnée de 7 jours maximum sauf mention expresse du prescripteur	28 jours	28 jours	28 jours	30 jours	30 jours	30 jours
Enregistrement du nom et de l'adresse du porteur de l'ordonnance si ce n'est pas le patient	Obligatoire en plus de l'inscription du nom et de l'adresse du patient							
Justificatif d'identité si le porteur n'est pas connu du pharmacien	Obligatoire							
Conservation d'une copie de l'ordonnance pendant 3 ans	Obligatoire							
Enregistrement dans le registre des stupéfiants	oui	non	non	non	non	non	non	non